



**Rapport de la 11<sup>e</sup> réunion du Groupe de  
travail sur l'avenir de l'Accord international  
sur le Café  
9 mars 2021**

Point 1 :	Adoption de l'ordre du jour .....	2
Point 2 :	Rapport de la 10 <sup>e</sup> réunion du Groupe de travail tenue le 11 février 2021 .....	2
Point 3 :	Scénarios basés sur différentes méthodes de calcul des voix et des contributions dans le cadre d'un nouvel accord .....	2
Point 4 :	Propositions de texte sur les options de révision du rôle et des fonctions des comités dans un accord révisé .....	5
Point 5 :	Les prochaines étapes .....	5
Point 6 :	Questions diverses .....	6
Point 7 :	Date de la prochaine réunion.....	6

1. Le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café (GTAAC) s'est réuni pour la onzième fois le 9 mars 2021. La Présidente, Mme Stefanie Küng (Suisse), a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié les délégués de leur présence.

2. Les représentants des Membres suivants étaient présents en ligne grâce au logiciel Zoom : Brésil, Colombie, Fédération de Russie, Honduras, Inde, Indonésie, Japon, Malawi, Mexique, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Suisse, Togo, Union européenne (Irlande et Suède et Viet Nam).

**Point 1: Adoption de l'ordre du jour**

3. L'ordre du jour figurant dans le document [WGFA 52/21 Rev. 1](#) a été adopté.

**Point 2: Rapport de la 10<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail tenue le 11 février 2021**

3. La Présidente a présenté un résumé des travaux du GTAAC à ce jour, en particulier le rapport de la réunion précédente contenu dans le document [WGFA-51/21](#).

4. Le Groupe de travail a pris note du rapport.

**Point 3: Scénarios basés sur différentes méthodes de calcul des voix et des contributions dans le cadre d'un nouvel accord**

5. La Présidente a invité le Chef des opérations à présenter les scénarios contenus dans le document [WGFA-53/21 Rev. 1](#), qui a été distribué aux Membres en préparation de cette réunion. La Présidente a invité les Membres à présenter leurs commentaires.

6. Le délégué de l'Union européenne (UE) a déclaré que l'UE recherchait un système plus équitable de calcul des voix et des contributions. Il a noté que l'UE serait le plus grand contributeur au budget dans tous les scénarios. À ce titre, l'UE recherche un système plus réaliste de calcul des voix et des contributions qui tienne compte de l'évolution du secteur du café. Il a noté que l'UE ne s'attendait pas à une augmentation substantielle de sa contribution.

7. Le Directeur exécutif a expliqué qu'une raison majeure pour laquelle les contributions de l'UE augmenteraient dans le cadre des options liées au total des échanges est que les 3 scénarios en question ne font aucune distinction entre les Membres exportateurs et les Membres importateurs ; tous les Membres sont classés dans

une seule catégorie, sans distinction entre exportateurs et importateurs. Par conséquent, le plafond actuel des contributions qui limite les voix et les contributions d'un seul Membre à 66% de sa catégorie, ce qui est le cas de l'UE, ne s'appliquerait plus. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les scénarios utilisant le "total des échanges" montrent une augmentation des voix et des contributions pour l'Union européenne.

8. Le délégué du Viet Nam a demandé des éclaircissements sur la source des données utilisées pour le calcul des contributions du Viet Nam, car il a constaté une erreur dans le calcul du volume des exportations.

9. Le Directeur exécutif a indiqué que chaque pays avait l'obligation, en vertu de l'Accord, de fournir des statistiques sur ses importations et ses exportations de manière précise et en temps voulu. Le Viet Nam ne l'a pas fait et le Secrétariat a été obligé de recourir à d'autres sources fiables. Il a assuré tous les délégués que le Secrétariat était disposé à engager des conversations bilatérales avec tout Membre qui souhaitait clarifier et discuter les méthodes de calcul.

10. Le délégué de la Colombie a demandé comment le système prévoyait de traiter les nuances de valeur, la valeur des exportations, la valeur des importations et la valeur de la récolte.

11. Le Directeur exécutif a fait remarquer que les données sur la valeur provenaient des mêmes sources que celles utilisées pour recueillir les données sur le volume et que les certificats d'origine contenaient des informations sur la valeur de chaque expédition. Il a également noté que le Secrétariat recevait des rapports de données mensuels des pays et qu'il était en outre abonné à d'autres sources de données publiques. Ces sources fournissent des données à la fois sur la valeur et le volume.

12. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a noté que la question des droits de vote n'était pas aussi pertinente que par le passé, dans la mesure où les décisions de l'OIC reposent sur le consensus. Il a donc estimé que la méthode de calcul basée sur le volume, étant la plus simple, restait la plus appropriée pour déterminer les contributions. Les délégués du Japon, de la Colombie et de l'Union européenne ont exprimé leur soutien au maintien de la méthode de calcul actuelle basée sur le volume.

13. Le délégué de l'Union européenne s'est enquis d'un éventuel ajustement du statut de certains Membres exportateurs afin qu'ils deviennent officiellement des Membres importateurs pour se conformer au cadre juridique de l'Accord.

14. Le Directeur exécutif a noté que le Secrétariat ne préconisait aucun changement spécifique dans la façon dont les voix et les contributions sont calculées, mais qu'il fournissait plutôt aux Membres des options à considérer. En ce qui concerne l'observation du délégué de l'UE, le Directeur exécutif a noté que les huit pays concernés devraient techniquement être classés comme Membres importateurs au titre des paragraphes 7 et 8 de l'article 2 de l'Accord. Toutefois, ces Membres produisent du café et leur principal intérêt à devenir Membre de l'OIC est d'obtenir des informations relatives à la production et au traitement du café. Il a donc estimé qu'ils devaient continuer à être considérés comme des Membres exportateurs, même si cela n'est pas strictement conforme au texte de l'Accord. Le Directeur exécutif a noté que l'ajustement proposé par le délégué de l'Union européenne n'aurait pas d'implications financières substantielles dans la répartition des contributions entre les Membres importateurs.

15. Le délégué du Viet Nam a déclaré que la méthode de calcul basée sur la valeur était la plus précise et devait donc être adoptée dans le nouvel accord.

16. Le délégué du Brésil a exprimé une préférence pour le scénario utilisant le "volume total des échanges" dans le calcul des voix et des contributions, car il prendrait en compte les réexportations de café transformé par les Membres importateurs.

17. Le délégué de l'Indonésie a noté que ces discussions étaient très importantes pour l'avenir de l'OIC et a donc demandé plus de temps pour consulter sa capitale avant de soumettre une position officielle.

18. Le délégué du Viet Nam a attiré l'attention sur le fait que, pour verser ses contributions à l'OIC, le Viet Nam n'était pas financé par le gouvernement mais par des taxes prélevées auprès des exportateurs. Il a donc demandé que la contribution annuelle du Viet Nam à l'OIC soit versée à la fin de l'année (en décembre).

19. Le Directeur exécutif a noté qu'il existe d'autres pays Membres où le secteur privé paie les contributions à l'OIC. Il a expliqué que, pour pouvoir respecter ses engagements financiers, il était très important que l'Organisation reçoive les contributions rapidement, dans les délais fixés par l'Accord.

20. Le délégué du Brésil a fait valoir que la distinction actuelle entre les Membres importateurs et les Membres exportateurs au sein de l'Organisation ne reflétait plus la réalité et que cette question devait être examinée plus avant et prise en compte dans le nouvel Accord.

21. La Présidente a accepté de laisser plus de temps aux délégations pour examiner les scénarios et a proposé de discuter plus avant les différentes méthodes de calcul des voix et des contributions dans le cadre d'un nouvel accord lors de la prochaine réunion du GTAAC.

**Point 4 : Propositions de texte sur les options de révision du rôle et des fonctions des comités dans un accord révisé**

22. Le Secrétariat a demandé à déplacer ce point de l'ordre du jour à la prochaine réunion du GTAAC afin de laisser plus de temps au Secrétariat pour contacter les participants désignés comme responsables de la présentation de nouveaux textes pour les sections du document WGFA-49/21, contenant les options pour la révision du rôle et des fonctions des comités dans l'Accord révisé.

**Point 5 : Les prochaines étapes**

23. La Présidente a résumé les prochaines étapes convenues. Elle a noté que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Japon, la Colombie et l'Union européenne souhaitent "garder les choses simples" et maintenir la méthode de calcul actuelle basée sur le volume. Elle a également noté que le Viet Nam était en faveur du changement et d'une nouvelle forme de calcul des voix et des contributions basée sur la valeur.

24. La Présidente a demandé aux délégués de discuter des implications des différents scénarios avec leurs capitales et de revenir sur ce sujet lors de la prochaine réunion du GTAAC.

25. Le Chef des opérations a déclaré que le Secrétariat resterait à la disposition des Membres pour fournir des éclaircissements concernant les différents scénarios.

26. La Présidente a demandé au Secrétariat d'élaborer une version consolidée du document WGFA-49/21 et des autres piliers de l'Accord afin de mettre en évidence les points spécifiques qui ont déjà été approuvés et ceux qui nécessitent des discussions plus approfondies. L'option d'établir un petit groupe de rédaction pour aller de l'avant devrait être envisagée.

27. Le délégué du Japon a demandé l'établissement d'un calendrier concret pour faire avancer les discussions.

28. La Présidente a invité les participants à formuler des commentaires, puis est passé au point 6 de l'ordre du jour.

**Point 6 : Questions diverses**

29. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

**Point 7 : Date de la prochaine réunion**

30. La Présidente a indiqué que la prochaine réunion du GTAAC se tiendrait le mardi 6 avril 2021.